

Date de convocation : 8 février 2024

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Présents : Jean Christophe AUBERT (à partir de 18h30) ; Jean-Louis BAUDOUIN ; Denis BENOIT ; Danielle BORDERES ; François BROCARD ; Cédric FERMOND (à partir de 18h40) ; Agnès FOUILLEUX ; Caryl FRAUD ; René-Pierre HALTER ; Philippe HUYGHE ; Stéphanie KARCHER ; Christophe LEMERCIER ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Damien MARCHÉ ; Jean-Marc MATTRAS ; Catherine MERIEAU ; Franck MONGE ; Hélène PELAEZ-BACHELIER ; Morgane PEYRACHE ; Jean Pierre POINT ; Patricia PUC ; Jean Philippe ROCHE ; Nicolas SIZARET et Frédéric TRON.

Pouvoirs : Ruth AZAÏS à Danielle BORDERES ; Dominique BALDERANIS à Patricia PUC ; Rodène BODIN-CASALIS à Catherine MERIEAU ; Marcel BONNARD à Jean Louis BAUDOUIN ; Audrey CORNEILLE à Jean Marc MATTRAS ; Sarah DUVAUCHELLE à Morgane PEYRACHE ; Thierry GUILLOUD à Stéphanie KARCHER ; Dominique MARCON à René-Pierre HALTER ; Hervé MARITON à Jean Pierre POINT ; Boris TRANSINNE à Christophe LEMERCIER et Arnaud VANNIER à François BROCARD.

Absents : Anne Marie CHIROUZE ; Dominique DELAYE et Frédéric TEYSSOT.

Election du secrétaire de séance : Patricia PUC.

Le Président ouvre la séance à 18h05 et procède à l'appel des membres présents et donne lecture des procurations reçues. Le Président demande aux élus s'ils souhaitent aborder des questions diverses aucune demande n'est formulée.

#### A. Lecture des décisions prises depuis le dernier conseil

- DC2023061 : Marché de prestation de service pour la collecte et le transport du verre du territoire de la CCCPS,
- DC2023062 : Marchés de traitement des déchets issus des déchetteries et location de bennes,
- DC2023063 : Demande de subvention auprès du conseil départemental de la drome dans le cadre des actions de soutien à la fonction parentale définies dans le schéma des solidarités pour le lieu d'accueil enfants parents intercommunal Tiss'ages - année 2024,
- DC2023064 : Marché public pour la mise en œuvre de 2 chaufferies bois en conteneur,
- DC2023065 : Demande de subvention complémentaire auprès de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre de la rénovation du bâtiment de la régie ALSH Sainte-Euphémie à Crest,
- DC2023066 : Marché public pour une étude préliminaire du réaménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage à Crest,
- DC2023067 : Marché public d'assurance pour la période 2024-2027 : lots n°3 et n°4,
- DC2023068 : Marché public d'assurance pour la période 2024-2027 : lot n°2,
- DC2024001 : Demande de subvention auprès de la dotation de soutien à l'investissement 2024 pour l'acquisition et l'installation d'équipements vélo,
- DC2024002 : Annulation de la décision n°2023-051 et nouvelle demande de subvention auprès de divers organismes pour le projet de développement touristique « mémoires de territoire »,
- DC2024003 : Annulation de la décision n°2023-055 et nouvelle demande de subvention auprès de divers organismes pour la réhabilitation du bâtiment les opalines a saillans pour accueillir l'EAJE les P'tits bouts et accroître la capacité d'accueil,
- DC2024004 : Annulation de la décision n°2024-003 et nouvelle demande de subvention auprès de divers organismes pour la réhabilitation du bâtiment les Opalines à Saillans pour accueillir l'EAJE Les P'tits bouts et accroître la capacité d'accueil,
- DC2024005 : Demande de subvention auprès de divers organismes pour la réhabilitation du bâtiment les Opalines à Saillans pour la création d'un ALSH Périscolaire et extension de la capacité de l'ALSH Extrascolaire.

*Ensemble, faisons battre le cœur de Drôme*

Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans

15 Chemin des senteurs - 26400 Aouste sur Sye

+33 (0)4 75 40 03 89 accueil@cccps.fr www.cccps.fr

AOUSTE SUR SYE - AUBENASSON - AUREL - CHASTEL ARNAUD  
CREST - ESPENEL - LA CHAUDIÈRE - MIRABEL ET BLACONS - PIÉGROS  
LA CLASTRE - RIMON ET SAVEL - SAILLANS - SAINT BENOIT EN DIOIS  
SAINT SAUVEUR EN DIOIS - VERCHENY - VÉRONNE

**Christophe LEMERCIER** pose une question sur la Décision n° DC2023064 marché public pour la mise en œuvre de 2 chaufferies bois en conteneur à savoir quel est ce marché public.

**Le Président** répond que c'est une chaufferie bois pour les vestiaires du stade à Crest et une pour le siège, ce sont deux investissements votés en conseil communautaire fin 2023.

## **B. Décisions prises lors des derniers Bureaux Communautaires**

### **I. Bureau du 11 janvier 2024**

- Servitude eaux usées au profit de la CCCPS sur un chemin rural appartenant à la commune de Rimon et Savel

### **2. Bureau du 8 février 2024**

- Convention d'habilitation informatique « structures » concernant la mise en ligne sur le site [www.monenfant.fr](http://www.monenfant.fr) de données relatives aux établissements et services références sur le site Entre la CAF et la CCCPS,
- Convention portant sur l'organisation du « BAFA Approfondissement Jeux et Activités de Coopération » à l'espace jeunes intercommunal à Crest entre l'UCPA et la CCCPS,
- Convention de partenariat séjours enfants et adolescents - Aide aux vacances Enfants (AVE&ALSH) - Accueil de Loisirs Sainte Euphémie entre la CAF et la CCCPS,
- Convention de partenariat séjours enfants et adolescents - Aide aux vacances Enfants (AVE) - Espace Jeunes intercommunal entre la CAF et la CCCPS,
- Convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique.

## **C. Validation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 14 décembre 2023**

Procès-verbal approuvé à l'unanimité.

## **D. Délibérations**

### **Thématique administration générale**

#### **I. Rapport d'activité 2023**

Le Conseil,

##### **I. Rappel du contexte**

Vu l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales qui indique que « Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus. Le Président peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. »

18h30 : arrivée de Jean Christophe AUBERT.

18h40 : arrivée de Cédric FERMOND.

##### **II. Délibéré**

**Agnès FOUILLEUX** demande pourquoi la FFME se désengage de la gestion des sites d'escalades.

**Le Président** explique qu'elle s'est désengagée suite à un accident grave et que lors d'un procès la fédération a été condamnée. Elle s'est retirée. Il explique qu'un débat aura lieu prochainement en conseil pour la prise de compétence suite à la demande du Conseil Départemental.

**Agnès FOUILLEUX** demande pourquoi la newsletter n'est accessible qu'aux élus.

**Le Président** indique qu'elle est diffusée par le biais des réseaux sociaux, à chaque délégué communautaire et chaque élu communal.

**Nicolas SIZARET** indique que le document est très bien réalisé. Il propose que ce rapport soit plus visible et donc il propose une réunion publique.

**Le Président** indique que nous avons la chance d'avoir la presse au conseil communautaire et qu'elle relaie l'activité de la CCCPS et il dit retenir l'idée d'une réunion publique.

**Stéphanie KARCHER** voudrait partager une information, elle indique que la ZRR s'arrête début juin et indique que la CCCPS n'est plus éligible au nouveau dispositif. La décision d'être réintégrée appartient au Préfet, et il serait intéressant que les communes et l'EPCI fassent un courrier dans ce sens au Préfet.

Il y a une remontée sur « la prime rénov » où les artisans ressentent une baisse de demande de travaux, est ce qu'on ressent ce ralentissement au niveau du service ?

**René Pierre HALTER** répond que c'est un changement important avec la nécessité de réorganiser la manière de faire les travaux, il est possible que cela puisse poser des difficultés, mais aujourd'hui on n'a pas de retour sur ces difficultés.

**Stéphanie KARCHER** regrette que sur la Slide 7 « la gouvernance », qu'il n'y ait pas de conférence des Maires et de mettre Exécutif au lieu de Vice-président.

De plus, il y a eu des réunions cantonales, quand est-il du 4<sup>ème</sup> pont, une demande a été faite en Assemblée pour que la CCCPS fasse un courrier dans ce sens. Elle a été étonnée que ce courrier ne soit pas envoyé et elle le regrette.

**Le Président** indique qu'il y aura une lettre.

**Caryl FRAUD** demande si l'on peut faire le point sur la convention avec ARMORIN, il y eu un stage de Chamane à ARMORIN avec des dégâts importants, sans que le collège soit au courant.

**Frédéric TRON** explique qu'il a proposé un groupe de travail sur la piscine, il semble que c'est un point faible et qu'il faudrait faire cette réunion.

Il faudrait aussi profiter de l'enquête publique du SCoT pour parler du 4<sup>ème</sup> pont.

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide après avoir débattu :

- 1) de prendre acte du rapport d'activité 2023 de la CCCPS,
- 2) d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

### **III. Résultat du vote**

Délibération adoptée à l'unanimité.

### **IV. Annexe**

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Annexe I : le rapport d'activité 2023.

## **2. Rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de l'année 2023**

Le Conseil,

### **I. Rappel du contexte**

Conformément aux dispositions de l'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, destinés notamment à l'information des usagers.

Le rapport est mis à la disposition du public.

Le Conseil Municipal de chaque commune située sur le périmètre de la Communauté de Communes est destinataire du rapport annuel adopté en séance.

Le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés tel que présenté comporte, notamment, les indicateurs techniques et financiers, quantitatifs et qualitatifs, prévus dans l'article précité du code général des collectivités territoriales.

## II. Délibéré

**Agnès FOULLEUX** explique qu'il y a une loi qui demande de baisser de 50 % l'enfouissement et aujourd'hui on n'atteint pas cette demande. Ce fait lui pose problème. On est victime car le dernier maillon de la chaîne, avec un coût important pour la CCCPS.

J'aimerais qu'on puisse interpeller l'Etat à ce sujet car c'est notre rôle d'informer l'Etat. Il faut qu'on se positionne sur ce sujet et leur demander qu'est-ce qu'on fait pour atteindre les objectifs fixés par la Loi.

**Le Président** explique que la mise en place des REP fera baisser de manière significative les DIB.

**François BROCCARD** demande pourquoi il n'y a pas eu de bilan sur l'amiante.

**Gilles MAGNON** dit que concernant les cartons, la quantité de carton a baissé même si on a mis en place une collecte spécifique. Il faudrait s'interroger et faire un bilan de cette collecte.

**Le Président** demande que le bilan de cette collecte soit fait à la prochaine commission et l'impact sur les refus de tri, au vu du peu d'augmentation du tonnage de carton.

**Jean Pierre POINT** explique qu'on a tous conscience que c'est un domaine difficile, mais il y a deux points d'amélioration possible :

- colonne carton saturée donc réfléchir à en mettre un peu plus,
- dégradation assez rapide des colonnes bois, et elles ne sont pas nettoyables de l'intérieur.

**Jean Louis BADOUIN** indique qu'il faudrait doubler les colonnes cartons. Et donc revoir l'organisation du travail.

**Christophe LEMERCIER** souhaite intervenir sur les DIB et souscrit à l'intervention d'Agnès FOUILLEUX, la réduction des déchets à la source est un axe de notre projet de territoire, il faut donc avoir des actions.

Il demande également pourquoi une baisse de tonnage à la déchetterie à Crest au profit de celle d'Aouste.

**Le Président** indique que celle de Aouste est plus accessible

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide après avoir débattu :

- 1) d'approuver le rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de l'année 2023,
- 2) d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

## III. Résultat du vote

Délibération adoptée à l'unanimité.

## IV. Annexe

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Annexe I : Rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de l'année 2023.

## 3. Rapport d'Orientation Budgétaire 2024

Le Conseil,

### I. Rappel du contexte

Les conditions de débat et de présentation des orientations budgétaires pour les communes de plus de 3 500 habitants ainsi que les EPCI comprenant au moins une commune adhérente de 3 500 habitants et plus ont été précisées et renforcées par la loi NOTRE.

**Le Président** répond que le bâtiment de la CCVD est fermé depuis de nombreuses années, et c'est cela qui le qualifie de friche.

Il souligne en plus que la SNCF ne veut plus faire de fret.

**René Pierre HALTER** explique qu'il est d'accord avec cette question du fret ferroviaire. Ces questions ont été posées à la Région pour développer le trafic du fret et des voyageurs. On se heurte à un mur.

**Le Président** répond que la Région vient à la CCCPS pour échanger sur la mobilité fin mars.

#### Economie circulaire

**Christophe LEMERCIER** explique qu'à la lecture du ROB, les actions ne sont pas à la hauteur des ambitions d'avoir un territoire Zéro déchets.

**Stéphanie KARSHER** dit qu'on ne parle jamais de la réparation et il y a très peu de réparateurs sur le territoire. On pourrait accompagner nos entreprises à se développer ou des artisans à entreprendre. Très peu d'entreprises sont labellisées, il faut qu'on accompagne nos entreprises locales d'une façon concrète. Allons sur des axes originaux.

Il faut faire attention à être cohérent entre les deux commissions, et donc laisser les déchets à la commission déchets et garder à la commission économie circulaire les sujets liés au développement économique et aux changements comportementaux.

#### Environnement/déchets

**Christophe LEMERCIER** dit qu'il faut intervenir sur les biodéchets. Notre territoire ne bouge pas et nous en sommes toujours à faire une expérimentation. On ne se donne pas les moyens d'arriver à des résultats.

**Le Président** interrompt Christophe LEMERCIER dans ses propos répétitifs.

**Jean Louis BAUDOIN** répond que, pour les biodéchets, la CCCPS est la communauté de communes la plus avancée du SYTRAD, dont il est le représentant communautaire.

Danielle BORDERES, Caryl FRAUD, Stéphanie KARCHER, Christophe LEMERCIER, Jean Marc MATTRAS, Moragne PEYRACHE et Jean Pierre POINT, quittant la réunion, la séance du conseil communautaire est suspendue faute de quorum.

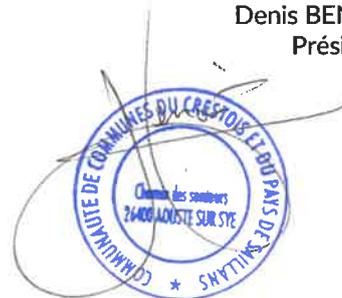
Conformément aux dispositions de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, applicable aux EPCI par renvoi de l'article L5211-1 de ce même code, l'assemblée délibérante sera à nouveau convoquée pour examiner la suite de l'ordre du jour.

Conseil Communautaire suspendu à 20h25.

Patricia PUC  
Secrétaire de séance



Aouste sur Sye, le 16/02/2024  
Denis BENOIT  
Président



Pour les collectivités ayant opté pour le référentiel M57, l'article L5217-10-4 du CGCT modifie le délai dans lequel doit se tenir le débat d'orientation budgétaire avant le vote du budget primitif. Ainsi, 10 semaines avant le vote du budget, la 3CPS doit tenir un débat d'orientation budgétaire (DOB), sans caractère décisionnel.

Le Président de l'EPCI doit présenter au conseil communautaire un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil communautaire dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L2121-8 du CGCT. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique du conseil.

Dans les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus et comptent plus de 10 000 habitants, le rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Le contenu du rapport, ainsi, que les modalités de sa transmission et de sa publication, sont fixés par décret. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et fait l'objet d'une publication. Ce rapport est obligatoirement transmis aux communes-membres de l'établissement public de coopération intercommunale. Les lieux de mise à la disposition du public sont le siège de l'EPCI et les mairies des communes-membres de l'EPCI.

Le projet de Rapport d'Orientation Budgétaire a été débattu en commission finances élargie au Bureau le 30 janvier 2024.

## **II. Objet de la délibération**

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Conseil Communautaire de débattre et de prendre acte du rapport d'orientation budgétaire 2024.

## **III. Visas**

VU l'article 107 de la loi NOTRe ;

VU les articles L5211-36, D5211-18-1 et L5217-10-4 Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 ;

VU l'avis favorable de la commission finances et perspectives élargie au Bureau en date du 30 janvier 2024 ;

## **IV. Délibéré**

### Développement économique

**Agnès FOUILLEUX** dit qu'il y a déjà 2 zones d'activités, puis la 2<sup>ème</sup> tranche de Vicat. Est-ce qu'on répond à un besoin ? quelle est la logique ?

**Philippe HUYGUE** répond qu'on crée une offre pour créer le besoin.

**Frédéric TRON** demande qu'est-ce qu'on entend par l'aménagement des BIE ?

**Philippe HUYGUE** ce sont de bâtiments qu'on loue sur Crest pour des besoins de Bureaux. Ce sont des bâtiments qui mériteraient d'être rénovés ou qu'on les détruit pour en reconstruire d'autres. Le sujet va donc être travaillé en 2024.

**Agnès FOUILLEUX** demande quel est l'objectif pour la friche de l'ancien siège de la CCVD.

**Philippe HUYGUE** répond qu'il s'agit d'avoir de la réserve foncière.

**Agnès FOUILLEUX** s'interroge sur la nécessité de créer un besoin en créant de la surface à aménager.

**Philippe HUYGUE** répond que par exemple le fait de faire Les Valernes, cela va permettre de développer et pérenniser le groupe SMURFIT sur Crest.

C'est aussi pouvoir accueillir des entreprises hors territoire et donc de créer des emplois

**Agnès FOUILLEUX** demande pour ce qui concerne les transports : est-ce qu'on réfléchit à la connexion du Pas de Lauzun à la voie ferrée ?

**Philippe HUYGUE** répond qu'il n'y a pas de développement à côté de la voie ferrée.

**Frank MONGE** s'interroge sur le fait que l'ancien siège doit être qualifié de friche.